



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
13 octobre 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour la période du 21 janvier au 20 septembre 2010

#### I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 1912 (2010) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) jusqu'au 26 février 2011. Le présent rapport rend compte des principaux événements survenus au Timor-Leste et de la mise en œuvre du mandat depuis mon rapport du 12 février 2010 (S/2010/85).

2. Ma Représentante spéciale, Ameerah Haq, a continué de diriger la Mission et d'assurer la coordination avec les divers intervenants du système des Nations Unies et les autres parties concernées. Elle était secondée par Finn Reske-Nielsen, Représentant spécial adjoint pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires, et Takahisa Kawakami, Représentant spécial adjoint pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit, jusqu'à sa disparition prématurée de causes naturelles, le 15 mars. M. Kawakami a été remplacé par Shigeru Mochida, le 1<sup>er</sup> septembre. La MINUT a maintenu son approche « Unité d'action des Nations Unies », ayant mis au point un cadre stratégique intégré et réalisé de nouveaux progrès par la poursuite d'efforts conjoints intégrés avec l'équipe de pays des Nations Unies dans tous les domaines d'activité prescrits.

#### II. Évolution de la situation politique et en matière de sécurité depuis janvier 2010

3. La situation générale est demeurée calme pendant la période considérée, permettant au Gouvernement de concentrer à nouveau son attention sur les défis que le Timor-Leste devra relever à long terme. On mentionnera à ce sujet la mise au point du Plan national de développement stratégique, portant sur la période 2011-2030. En soulignant que l'agriculture, les ressources naturelles et le tourisme sont des secteurs stratégiques qui devraient permettre de lancer la croissance économique, le Plan vise à transformer un pays à faible revenu en un pays dont le revenu se situera dans la branche supérieure des revenus intermédiaires d'ici à 2030.

---

\*\* Nouveau tirage pour raisons techniques (19 octobre 2010).



Le Premier Ministre, Kay Rala Xanana Gusmão, a organisé des consultations publiques dans chacun des 65 sous-districts du pays, du 19 avril au 11 septembre. Lors de chaque consultation, il a exposé les objectifs principaux du projet de plan, indiqué comment les communautés locales pouvaient participer au développement du pays et répondu aux questions et propositions de son auditoire. Le Plan sera soumis au Parlement national, pour approbation, après la prise en compte des réactions exprimées par l'opinion lors des consultations publiques.

4. Lors de la période à l'examen, on a également noté des progrès résultant du fait que la Police nationale assumait à nouveau la responsabilité principale du maintien de l'ordre dans quatre nouveaux districts, de la promulgation par le Président José Ramos-Horta d'un important train de mesures législatives visant à renforcer le secteur de la sécurité, de l'élaboration d'un plan stratégique pour le secteur de la justice au Timor-Leste, incorporant la plupart des recommandations de l'évaluation indépendante de l'ensemble des besoins de ce secteur, et de la poursuite du développement d'institutions publiques critiques.

5. Après une absence prolongée de consensus sur le choix d'un candidat pour le poste de Commissaire chargé de la lutte contre la corruption, le Parlement national a élu Adérito De Jesus Soares le 1<sup>er</sup> février, ce qui représente un fait politique d'importance majeure. Ce dernier a prêté serment le 22 février. L'élection a été rendue possible, pour l'essentiel en raison du rôle moteur joué par le Premier Ministre Gusmão et grâce à la coopération de tous les partis politiques représentés au Parlement, y compris l'opposition, qui ont démontré leur volonté d'aller de l'avant sur une question nationale prioritaire.

6. Le 2 juillet, le Parlement a approuvé des crédits additionnels, faisant passer le budget de 2010 de 660 à 837,9 millions de dollars, après plus de trois semaines de délibérations intensives en commission parlementaire et en plénière, auxquelles avaient assisté le Premier Ministre et de nombreux membres du Gouvernement. Le débat parlementaire a été principalement consacré à l'examen de la demande du Gouvernement de retirer une partie des sommes déposées au titre du Fonds pétrolier au-delà des 3 %, estimés comme revenu viable, et de la possibilité de diversifier les investissements du Fonds.

7. L'Alliance pour un Gouvernement à majorité parlementaire (AMP) a célébré son troisième anniversaire le 8 août. En raison de divergences de vues avec le Premier Ministre, le Vice-Premier Ministre pour la coordination des affaires concernant l'administration de l'État, Mário Carrascalão, a présenté une lettre de démission le 6 septembre. Toutefois, le Parti social-démocrate auquel il appartient a publiquement fait savoir qu'il ne se retirerait pas de la coalition AMP, afin de ne pas compromettre la stabilité du Gouvernement.

## **A. Appui au dialogue et à la réconciliation**

8. Ma Représentante spéciale a encouragé les processus de prises de décisions consultatifs et démocratiques en maintenant des contacts réguliers avec de nombreuses parties concernées. Elle a poursuivi ses entretiens avec le Président José Ramos-Horta, le Président du Parlement national, Fernando « Lasama » de Araújo, le Premier Ministre et le Secrétaire général du Frente Revolucionária do Timor-Leste Independente (Fretilin), Mari Alkatiri. Elle a également organisé quatre réunions avec des représentants de tous les partis politiques (y compris ceux n'ayant

pas de représentation parlementaire). Elle a notamment rencontré des représentantes de partis politiques. Mon Représentant spécial adjoint pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires a continué d'avoir des entretiens réguliers avec les deux vice-premiers ministres afin d'examiner les questions relatives à la responsabilité et à la gouvernance, tandis que mon Représentant spécial adjoint pour l'appui au secteur de la sécurité et à l'état de droit a continué de rencontrer les Secrétaires d'État à la sécurité et à la défense, afin d'examiner les questions relatives à la surveillance policière et au secteur de la sécurité en général.

9. Le Président a poursuivi son initiative de dialogue intitulée « La voie vers la paix et l'unité nationale », appuyant les initiatives de réconciliation et de paix dans les communautés urbaines et rurales. Dans un discours prononcé le 6 août à l'occasion du troisième anniversaire du Gouvernement AMP, le 8 août, le Président a indiqué que les efforts de paix et de réconciliation déployés au cours des trois dernières années avaient été encourageants et souligné l'importance du dialogue et du respect mutuel. D'autres intervenants ont appuyé des initiatives analogues au niveau national. En tant qu'exemple notable, à la demande des dirigeants politiques, les 21 et 22 août, l'Église catholique a organisé une retraite avec sept dirigeants nationaux de premier plan : le Président, le Premier Ministre, les deux vice-premiers ministres, le commandant des forces armées timoraises, Falintil-Forças de Defesa de Timor-Leste (F-FDTL), le Secrétaire général et le Président du Fretilin. Il s'agissait d'un effort important visant à promouvoir le dialogue afin de parvenir à un consensus national sur les questions prioritaires.

10. Bien que le Fretilin ait continué de nier la légitimité du Gouvernement formé par l'AMP, il n'a pas demandé publiquement l'organisation d'élections avant la fin de la législature actuelle en 2012. Le Secrétaire général du Fretilin a en outre réaffirmé publiquement, le 20 mai, que son parti était résolu à surmonter les difficultés antérieures et demandé que la période 2010-2020 soit proclamée décennie de paix, de stabilité et de développement.

11. Le Gouvernement et les organisations de la société civile ont également lancé des initiatives de dialogue visant à renforcer le rôle des femmes et des jeunes. À l'occasion du dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ces organisations, appuyées par la MINUT, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont organisé des groupes de discussion dans le district de Covalima, le 9 juillet, et le district de Dili, le 11 juin. Ces manifestations ont réuni environ 120 femmes représentant la société civile, le Parlement et le Gouvernement, pour examiner la participation des femmes aux processus politiques et la protection de leurs droits. Ma Représentante spéciale a participé à ces délibérations. Le 16 août, le Secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports a inauguré le Parlement de la jeunesse (voir S/2010/85, par. 105), composé de 130 jeunes (dont 66 filles) âgées de 12 à 17 ans, qui suivront une formation de deux ans sur l'acquisition de compétences en matière de direction et de représentation et auront l'occasion d'engager un dialogue sur les questions de politique générale touchant la jeunesse. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) fournit un soutien technique à cette initiative.

## **B. Renforcement de la gouvernance démocratique**

12. Le Gouvernement a décidé de reporter les élections municipales après l'élection présidentielle et les élections législatives, afin d'obtenir les ressources humaines supplémentaires et d'assurer le développement institutionnel qu'il juge nécessaires au niveau des districts (voir S/2010/85/par. 101). Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le PNUD ont continué de fournir un appui technique aux efforts de décentralisation qui doivent aboutir à la formation de municipalités. Un soutien est fourni au programme de développement local relevant du Ministère de l'administration de l'État et de la gestion territoriale qui fournit des subventions globales aux assemblées locales à l'appui du développement des capacités locales. Lancé en tant que programme pilote en 2004, le programme a été étendu aux 13 districts en 2010. Entre-temps, le Gouvernement a procédé à la mise à jour des listes électorales du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> juillet, visant les personnes âgées, les femmes des zones rurales et les nouveaux électeurs. La Mission et le PNUD, de manière intégrée, ont continué d'appuyer les organes d'administration des élections (la Commission électorale nationale et le Secrétariat technique pour l'administration électorale) en consolidant les capacités institutionnelles, afin de leur permettre à l'avenir d'organiser des élections avec un soutien international limité, y compris l'organisation de campagnes d'éducation de l'électorat et d'éducation civique, afin d'accroître le rôle des femmes dans les processus électoraux, à la fois en tant que candidates et électrices.

13. Des faits positifs ont été enregistrés en ce qui concerne l'architecture de lutte contre la corruption, en particulier la création de la Commission chargée de la lutte contre la corruption et la rédaction d'une loi portant création d'une Haute Cour administrative, de tribunaux fiscaux et d'un tribunal des comptes, conformément à la Constitution. Le Commissaire chargé de la lutte contre la corruption a depuis lors nommé deux adjoints qui, à leur tour, ont recruté trois directeurs. À la demande de la Commission, la Mission a affecté deux conseillers internationaux et un conseiller national à l'appui de la Commission.

14. Du 13 au 15 juillet, la Commission de la fonction publique a marqué le premier anniversaire de la législation approuvant sa création (voir S/2009/504, par. 12). Depuis sa création, cet organe, qui est doté d'un vaste mandat lui permettant d'assurer un service public efficace, impartial et professionnel, a fait des progrès importants, notamment en adoptant des approches plus participatives du changement dans la fonction publique, afin d'obtenir la compréhension et l'acceptation des ministères. Certains problèmes demeurent toutefois, notamment l'insuffisance des ressources humaines.

15. La Mission, en collaboration avec les parties prenantes nationales, a organisé quatre forums sur la gouvernance démocratique visant à permettre aux citoyens d'échanger leurs vues avec les dirigeants nationaux, auxquels ont participé 12 parlementaires, le Procureur général, un ancien juge et des représentants de la société civile; ces débats ont été organisés dans les districts de Dili, Baucau et Covalima.

16. Le 24 mars, le Conseil des ministres a approuvé la politique nationale sur les communications sociales, qui définit la position du Gouvernement concernant le développement des médias. Cette politique prévoit la protection des langues et des cultures locales, ainsi qu'un appui aux radios communautaires. Elle exprime aussi la

ferme volonté de préserver la liberté, le pluralisme et la diversité des médias. Conformément à la politique gouvernementale visant à promouvoir l'indépendance des médias et leur pluralisme, et à renforcer leur rôle de surveillance, l'UNESCO, en partenariat avec le Centre international pour les journalistes, a fourni des imprimantes à trois organes de presse pour la publication de journaux.

### C. Maintien de la sécurité publique

17. Au cours de la période à l'examen, l'effectif de police de la MINUT a été réduit, passant de 1 045 à 1 023, tandis que ceux des unités de police constituées sont demeurés inchangés. Sur les 560 membres que comprennent ces unités, 330 (dont 140 dans l'unité malaisienne, 140 dans l'unité portugaise et 50 dans l'unité pakistanaise) ont été déployés à Dili et 230 dans d'autres districts (y compris 140 appartenant à l'unité bangladaise à Baucau et 90 dans l'unité pakistanaise, dont 71 ont été déployés à Bobonaro et 19 à Ermera). La police de la MINUT a continué à s'acquitter de ses fonctions de maintien de l'ordre à titre provisoire, mais elle a davantage concentré ses efforts sur l'appui à la formation, le développement institutionnel et le renforcement de la Police nationale. L'étroite coopération établie avec les forces de sécurité internationales s'est poursuivie.

18. La situation dans le pays en matière de sécurité est demeurée stable, aucun incident majeur n'ayant été signalé concernant des atteintes à l'ordre public ou une brusque augmentation des infractions ou des actes de violence. Aucune augmentation importante du nombre d'incidents signalés n'a été enregistrée au cours de la période considérée. Il n'y a pas eu de forte hausse du nombre d'infractions signalées dans les districts où la Police nationale avait repris la responsabilité principale en matière de surveillance policière (voir par. 22 ci-dessous).

19. Au cours de la période considérée, diverses informations ont fait état d'activités par des militaires indonésiens dans les secteurs frontaliers du district d'Oecussi dont le statut n'est pas encore réglé. Par exemple, des résidents du secteur de Naktuka dans le sous-district de Nitibe ont déclaré que, le 29 mai, un groupe composé d'une vingtaine de soldats indonésiens avait démantelé en partie deux structures construites par le Gouvernement timorais dans ce secteur. À la suite de cet incident, divers résidents ont quitté le secteur, bien que la plupart aient regagné leur foyer peu après. Cela a incité des représentants de plusieurs ministères du Gouvernement timorais à se rendre sur place pour clarifier la situation et ils ont établi que la construction de structures dans ce secteur était due à un manque de coordination entre leurs ministères.

20. Entre-temps, les pourparlers se sont poursuivis concernant la démarcation de la frontière des sections restantes non résolues (environ 3 % de la longueur totale de la frontière), la réunion technique la plus récente sur la démarcation ayant été tenue du 27 au 29 août à Jakarta. Il est à espérer que les efforts soutenus déployés sur la base de ces discussions aboutiront à terme à une solution mutuellement acceptable s'appuyant sur les points ayant déjà fait l'objet d'un accord au niveau technique. Des progrès ont été faits sur d'autres questions frontalières. Le 28 juillet, une cérémonie, à laquelle a assisté le Ministre indonésien des affaires étrangères, Marty Natalegawa, a été organisée à Dili à l'occasion de la mise en service du système de délivrance de permis de passage de la frontière, question qui était à l'examen depuis

2000. Il est à espérer que cela facilitera l'accès aux marchés traditionnels et les visites familiales pour les résidents des deux pays vivant à proximité de la frontière. Les officiers de liaison de la Mission ont continué à encourager des relations de travail efficaces entre les organes du Timor-Leste et d'Indonésie chargés de la sécurité de la frontière, et à surveiller la situation en matière de sécurité sur l'ensemble du territoire timorais. La police de la MINUT a continué à partager des locaux avec l'Unité des gardes frontière de la Police nationale aux cinq points de passage de la frontière avec l'Indonésie et à organiser des patrouilles conjointes quotidiennes, afin d'assurer un appui en matière de sécurité et d'encadrer la PNTL.

#### **D. Appui et renforcement institutionnel des organes de sécurité**

21. Des progrès ont été faits en ce qui concerne le programme d'enregistrement, de sélection et de certification de la Police nationale, avec 2 944 officiers de police (dont 565 femmes), soit 94 % du service, pleinement certifiés au 20 septembre. Sur les 203 restants (dont 11 femmes) qui n'ont pas encore été certifiés en raison d'infractions pénales ou de manquements à la discipline, 105 (dont deux femmes) ont demandé au Groupe d'évaluation dirigé par les Timorais de statuer. Le Groupe a recommandé la suspension de 52 membres de la police (dont une femme), ainsi qu'un complément d'enquête à leur sujet. Le Gouvernement n'a pris aucune mesure pendant la période à l'examen à l'encontre des fonctionnaires de police non certifiés. Le mandat du Groupe d'évaluation a expiré le 31 décembre 2009. Le Gouvernement et la MINUT examinent actuellement la possibilité de transférer les fonctions du Groupe au Bureau de l'Inspection générale du Secrétaire d'État à la sécurité, afin de renforcer la prise en main nationale et d'intégrer le processus dans le système juridique timorais.

22. Compte tenu de l'accord conclu entre le Premier Ministre et mon précédent Représentant spécial le 13 mai 2009 (voir S/2009/504, par. 20), qui réaffirme les critères acceptés de part et d'autre pour la reprise de la responsabilité principale des activités de police par la PNTL, des équipes d'évaluation conjointes, composées de civils et de représentants de la police déléguées par le Gouvernement et la MINUT, avaient évalué les 13 districts et 6 unités au 20 septembre. Certains ont été évalués plusieurs fois et au total 29 évaluations avaient été menées à bien. La Police nationale a repris sa fonction principale dans le district d'Ainaro le 12 avril, le district de Baucau le 16 avril, le district de Liquiça le 7 septembre, et le district d'Ermera le 10 septembre. Au total, huit districts et trois unités ont repris la responsabilité principale des activités de surveillance policière, tandis que deux autres districts et trois unités ont répondu aux critères exigés et assumeront de nouveau leur responsabilité principale en septembre. Pour les trois districts et les trois unités jugés comme n'étant pas prêts à la reprendre, dont Dili, la police de la MINUT et la PNTL ont élaboré et appliqué conjointement des mesures visant à renforcer leur capacité institutionnelle, afin de faciliter la reprise éventuelle de cette responsabilité. Ces mesures prévoyaient le renforcement de la capacité logistique de la Police nationale et l'organisation de stages de formation conjoints par la Mission et la Police nationale dans des domaines comme l'acquisition de compétences administratives, la conduite d'enquêtes sur la violence à motivation sexiste, les efforts visant à lutter contre le trafic d'êtres humains et la surveillance policière de proximité.

23. Dans les districts et les unités où la PNTL a déjà repris sa fonction principale en matière d'activités de police, la police de la MINUT a joué un rôle crucial en surveillant et en suivant les progrès réalisés par la Police nationale, tout en demeurant disponible pour fournir des conseils, un appui opérationnel et un encadrement, et, in extremis, pour assurer à nouveau le maintien de l'ordre à titre provisoire, si nécessaire. Dans ces districts et unités, une information a fait état de cas de violation des droits de l'homme, et six affaires disciplinaires ont été signalées à la police de la MINUT. Dans tous les cas, la PNTL a engagé une procédure disciplinaire. Les activités de contrôle dans les districts ont toutefois révélé que, si l'action de la Police nationale continuait à s'améliorer, il était nécessaire de poursuivre l'appui à la formation et le soutien logistique afin de maintenir son développement institutionnel. Le Gouvernement et la MINUT ont engagé des discussions sur les rôles et les responsabilités de la police de la Mission en matière de tutorat, de conseil et de contrôle, à la suite de la reprise par la Police nationale de ses responsabilités principales en matière de surveillance policière dans tous les districts et unités, afin de faciliter le déroulement de progrès effectifs vers la pleine reconstitution de la PNTL.

24. Le 27 mars, le Gouvernement a annoncé les premières promotions d'officiers de police depuis la création de la PNTL. Celles-ci ont élargi le nombre de grades disponibles qui est passé de 4 à 12. Le 9 juillet, en tant que première mesure visant à donner effet aux promotions, le commandant général de la Police nationale a officiellement nommé 73 officiers, dont la première femme à exercer les fonctions de commandant de district, dans le district de Liquiça. Le processus de promotions était entièrement contrôlé par le Gouvernement, avec l'appui d'un comité composé de cinq experts internationaux (d'Australie, de Malaisie, de Nouvelle-Zélande, du Portugal et de Singapour) et le soutien technique de la police de la MINUT.

25. Bien que ce processus se soit déroulé de manière équitable et transparente sur la base des critères établis, sans aucune preuve de partialité, certains se sont inquiétés du fait que plusieurs officiers de la Police nationale avaient été promus, bien que faisant l'objet de mesures disciplinaires, tandis que d'autres ne répondaient pas aux critères juridiques fixés comme celui d'avoir le grade requis. Des efforts concertés ont été faits afin d'écarter les officiers inaptes dans le cadre du processus de promotions; un total de 81 officiers de la Police nationale ont ainsi été jugés comme ne pouvant prétendre à une promotion en raison d'une condamnation pénale ou d'infractions disciplinaires. Toutefois, sept officiers de la Police nationale, nommés à des grades élevés, n'ont pas encore été certifiés, tandis que 339 autres ont été promus, en attendant l'issue des procédures pénales ou disciplinaires engagées. Les résultats du processus de promotions concernant les officiers de la Police nationale servant dans l'Unité des gardes frontalière, l'Unité de la police spéciale et l'Unité maritime sont également préoccupants, car les notes qu'ils avaient obtenues à l'examen écrit étaient nettement inférieures à celles des officiers de rang analogue dans d'autres unités. S'il n'est pas remédié à cette situation, ces décisions risquent de saper la confiance de la Police nationale dans le processus de promotions.

26. Le 23 juin, le Centre de formation de la PNTL a publié un manuel de formation sur la conduite d'enquêtes sur les violences sexistes, qui a été établi avec l'appui de la police de la MINUT, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et avec l'assistance bilatérale de l'Australie. Le Centre a ensuite organisé un stage sur cette question à l'intention des membres de la Police nationale en juillet; un total de 40 officiers (dont 30 femmes) ont reçu une formation à ce jour.

De février à juillet, le Centre a également organisé sept stages de formation de trois jours sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la violence sexiste (y compris la violence familiale) et le maintien de l'ordre, avec l'assistance de la MINUT, d'UNIFEM, du FNUAP et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Au total, 179 membres de la Police nationale (dont 59 femmes) et 93 membres de la police de la Mission (dont 12 femmes), ont reçu une formation.

27. Les Forces armées timoraises (F-FDTL) ont également poursuivi leurs efforts afin de renforcer leurs capacités institutionnelles et en matière de ressources humaines. Du 5 au 9 juillet, les officiers de liaison de la MINUT ont organisé un programme de tutorat de cinq jours à l'intention de trois militaires, afin de leur exposer les compétences, les connaissances et le comportement requis pour assumer des fonctions d'officier de liaison, conformément aux aspirations du Gouvernement qui souhaiterait déployer du personnel militaire dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies à l'avenir. Les autorités ont organisé une cérémonie officielle à l'occasion de la mise en service de deux navires de patrouille pour la composante navale des F-FDTL le 11 juin. Les navires font partie de la stratégie gouvernementale visant à lutter contre la pêche illégale et à protéger les eaux territoriales et la zone économique exclusive du pays. Le 14 septembre, une centaine de membres des forces armées ont engagé un dialogue ouvert sur l'égalité des sexes, avec l'assistance du Bureau du Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité.

28. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a continué d'appuyer le développement du service des migrations de la Police nationale par le biais d'un vaste programme de renforcement des capacités, la fourniture d'un soutien juridique technique pour la révision de la loi sur l'immigration et l'asile, et en aidant à la mise en place d'un système informatisé de gestion de la frontière. Les activités de lutte contre les trafics se sont poursuivies dans le cadre du programme commun du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'OIM a fourni une assistance directe, notamment en facilitant le retour et la réintégration de 16 personnes ayant fait l'objet d'un trafic entre janvier et septembre.

## **E. Examen d'ensemble du secteur de la sécurité**

29. Des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne la mise en place du cadre législatif et directif général pour le secteur de la sécurité, notamment avec la promulgation par le Président des lois sur la sécurité, la défense nationale et la sécurité intérieure, le 21 avril. Avec ces lois, la politique en matière de sécurité publique, soumises à l'examen du Conseil des ministres, fournira un cadre général pour la coordination des activités de sécurité. Un projet d'examen détaillé de ce secteur, établi avec l'assistance technique de la MINUT, est actuellement examiné par le Cabinet du Président, en consultation avec d'autres parties prenantes nationales. D'autres textes de loi, comme la loi sur la protection civile, sont actuellement à l'étude.

30. L'ONU a continué d'aider au renforcement des capacités du secteur de la sécurité, notamment le contrôle civil, par le projet d'examen du secteur de la sécurité (voir S/2009/72, par. 24), initiative conjointe de la Mission et du PNUD qui reflète l'approche intégrée de cette dernière. Parmi les initiatives financées dans le cadre du projet, on mentionnera une enquête sur la perception du secteur de la sécurité par le public; l'appui à la réglementation des sociétés de sécurité privées;

une évaluation de la capacité du Gouvernement de répondre à des situations d'urgence complexes; l'appui à des mécanismes d'alerte rapide à mettre en place par le Secrétariat d'État à la sécurité; une série de conférences sur la réforme du secteur de la sécurité organisées par le Président; la formation de personnel d'encadrement pour le secteur de la sécurité; une évaluation de la capacité opérationnelle du matériel du service national de lutte contre les incendies; la formation concernant la remise en état du matériel de liaison radio; et l'affectation de conseillers nationaux et internationaux dans les principales institutions publiques.

### **III. Promotion des droits de l'homme et administration de la justice**

#### **A. Appui au contrôle du respect, à la promotion et à la protection des droits de l'homme**

31. Les violations des droits de l'homme par des membres des services de sécurité, en particulier les mauvais traitements et le recours excessif à la force, demeuraient préoccupantes. Au cours de la période à l'examen, la MINUT a reçu des allégations de 59 cas de violation par la Police nationale et 13 cas de violation par les Forces armées timoraises. Malgré des indications du renforcement des mécanismes disciplinaires internes de la PNTL, les progrès étaient lents s'agissant de poursuivre en justice les membres des services de sécurité responsables de violations. Par exemple, le Bureau du Procureur général n'a procédé à aucune mise en accusation en ce qui concerne deux incidents impliquant des membres de la Police nationale qui auraient tiré sur des civils : un incident à Dili, le 28 décembre 2009, au cours duquel une personne a été blessée et une autre mortellement blessée (voir S/2010/85, par. 9) et un autre, en novembre 2009, au cours duquel un civil a été grièvement blessé. Une équipe de contrôle civil, créée par le Gouvernement au début de janvier afin de superviser l'enquête de la Police nationale au sujet du tir meurtrier de Dili, ne s'est pas réunie depuis le 21 janvier. À la fin d'août et au début de septembre, des informations ont fait état de deux incidents liés au comportement présumé répréhensible de membres des forces armées et, d'un incident au cours duquel des soldats auraient réagi face à une altercation en attaquant violemment un civil, agression qui aurait entraîné son décès. Ces affaires devraient faire l'objet d'enquêtes de la part de la police et être traitées de manière appropriée par le système judiciaire. De nombreux incidents liés à des violences à motivation sexiste ont été signalés. Bien que la violence familiale ait été érigée en infraction, de nombreuses affaires continuaient d'être réglées par les mécanismes traditionnels, lesquels n'étaient pas toujours conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

32. Le 3 mars, le Tribunal de district de Dili a rendu son verdict dans le procès de 28 personnes accusées d'avoir participé aux attaques du 11 février 2008 contre le Président et le Premier Ministre, 24 ayant été condamnées et 4 acquittées. Les 10 personnes mises en examen pour l'attaque contre le Président ont été condamnées sous divers chefs d'inculpation à des peines d'emprisonnement de 16 ans. Sur les 17 personnes accusées d'avoir participé à l'attaque contre le Premier Ministre, 13 ont été condamnés à des peines d'emprisonnement de neuf ans et quatre mois, tandis que 1 autre a été condamnée à une peine d'emprisonnement de 10 ans et huit mois. Le 14 juin, la Cour d'appel a confirmé les peines. Les procès ont été

observés par des organisations de la société civile et par la MINUT, et considérés comme étant généralement conformes aux normes relatives aux droits de l'homme en ce qui concerne un procès équitable. Toutefois, le 20 août, le Président a commué les peines de 23 des 24 personnes condamnées, lesquelles ont été libérées le 27 août. Une autre personne, également condamnée pour les infractions susmentionnées a été libérée dans le cadre de mesures restrictives durant le procès et n'a jamais commencé à purger sa peine. En conséquence, la peine en question n'a pas fait l'objet d'une commutation analogue. L'Église catholique et les organisations de la société civile ont exprimé leur préoccupation devant le fait que les commutations de peines pouvaient contribuer à renforcer les perceptions d'impunité, bien que le Président ait expliqué qu'elles avaient été accordées en consultation, notamment, avec le Gouvernement, les membres du Parlement et les familles des victimes, ainsi que les auteurs des infractions, et conformément à la Constitution et au droit applicable. Le Président a également souligné que les détenus libérés seraient placés en liberté conditionnelle et immédiatement réincarcérés en cas de violation de leurs obligations.

33. Les initiatives visant à renforcer le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice ont été poursuivies dans le cadre d'un programme exécuté conjointement par le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Elles portaient sur des activités de formation, des ateliers et des activités de tutorat, en ce qui concerne notamment la préparation du prochain examen périodique universel du Timor-Leste par le Conseil des droits de l'homme. Le 14 avril, le Médiateur, Sebastião Dias Ximenes, a prêté serment pour un nouveau mandat de quatre ans. Outre son rapport annuel soumis au Parlement national le 1<sup>er</sup> juillet, son bureau a présenté des rapports aux organismes publics compétents concernant le droit à l'alimentation, le droit à l'éducation et les violations des droits de l'homme perpétrées durant les opérations de sécurité effectuées de janvier à juillet dans les districts de Bobonaro et Covalima. Malgré une modeste amélioration des moyens dont dispose le Bureau du Médiateur, le fait que le budget et l'effectif de l'institution sont insuffisants pour lui permettre d'exécuter son mandat avec efficacité demeure préoccupant. La Commission nationale sur les droits de l'enfant, soutenue par l'UNICEF et la MINUT, a lancé une campagne d'information sur la Convention relative aux droits de l'enfant et sur ses propres travaux, et continué de renforcer la capacité de son personnel.

34. Des progrès limités ont été faits afin d'amener les auteurs d'actes criminels et de violations des droits de l'homme commises durant la crise de 2006 à répondre de leurs actes, comme recommandé par la Commission spéciale indépendante d'enquête (voir S/2006/628, par. 24). Au 20 septembre, des jugements définitifs avaient été rendus dans sept affaires qui avaient abouti à la condamnation de 10 personnes. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a continué à financer les activités d'un procureur international chargé de ces affaires. Le 18 juin, quatre personnes, y compris l'ancien commandant de la Police nationale du district de Liquiça, ont été acquittées des accusations relatives à une attaque perpétrée les 24 et 25 mai 2006 contre la résidence du commandant général des forces armées. C'était le troisième procès concernant les mêmes événements, après que la Cour d'appel eut ordonné une nouvelle procédure de jugement dans deux affaires pour vice de forme. Des obstacles à l'exécution des peines subsistaient. Trois membres des forces armées, condamnés pour homicide et tentative d'homicide dans la fusillade au cours de laquelle huit membres de la Police nationale ont trouvé la mort en 2006, ont

également bénéficié d'une commutation de leur peine le 20 août. Ils ont été immédiatement libérés et ont repris le service actif, en violation du règlement sur le service militaire. Le 28 juillet, chacune des veuves des huit membres de la PNTL décédés a reçu une somme de 2 500 dollars, comme l'avait ordonné le Tribunal de district de Dili dans son jugement de décembre 2007. Toutefois, l'origine des versements n'est toujours pas claire, bien que le Tribunal ait explicitement exigé que les défendeurs versent les indemnités en question. Le 17 septembre, le Tribunal de district de Dili a rendu son jugement dans l'affaire *Fatu Ahi* impliquant 27 défendeurs accusés d'homicide, d'usage d'armes afin de perturber l'ordre public et de rébellion. Tous les accusés ont été acquittés faute de preuve.

35. Le 26 janvier, le Bureau du Médiateur et la Commission indonésienne des droits de l'homme ont signé un mémorandum d'accord sur l'application des recommandations figurant dans les rapports de la Commission Accueil, vérité et réconciliation et de la Commission pour la vérité et l'amitié. Le 16 juin, les projets de loi relatifs à l'institution qui prendra la relève des deux commissions et aux réparations ont été officiellement soumis au Président du Parlement national (voir S/2010/85, par. 76). Les 6 et 7 juillet, le Parlement national a tenu une consultation publique sur ces textes; les recommandations issues de cet exercice seront intégrées aux projets de loi révisés qui reviendront devant les parlementaires. Le PNUD et la MINUT ont apporté leur assistance technique lors de la rédaction des textes.

36. L'équipe de la MINUT chargée d'enquêter sur les crimes graves a continué d'enquêter sur les affaires concernant des violations graves des droits de l'homme commises en 1999 dans 9 des 13 districts relevant de la supervision générale du Procureur général. Au 20 septembre, 163 des 396 enquêtes ouvertes étaient achevées. Vingt-neuf autres affaires sont en cours d'instruction. Le rythme des investigations s'est accéléré avec l'affectation de cinq enquêteurs de la police de la MINUT et la création de 10 postes d'enquêteur national au sein de l'équipe.

37. La MINUT a continué d'accorder un rang de priorité élevé à la politique de tolérance zéro de l'exploitation et des violences sexuelles, notamment dans le cadre des séances de formation avant déploiement et des cours de formation périodique dispensés à tout le personnel des Nations Unies concernant la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles. Ainsi, tous les policiers et les membres du personnel civil de la Mission ont suivi des sessions de formation initiale à leur arrivée. La Mission a également demandé à ses bureaux régionaux de poursuivre ses programmes de sensibilisation par lesquels elle informe son personnel et les communautés locales des normes de conduite à attendre du personnel des Nations Unies. Aucun cas d'exploitation ou de violences sexuelles n'a été signalé au cours de la période considérée. La MINUT a poursuivi sa campagne d'information dans le cadre de la stratégie « UN Cares ». Huit cent quatre-vingt-dix-neuf employés de la MINUT et d'institutions, fonds et programmes des Nations Unies (dont 139 femmes) ont bénéficié d'une formation sur le VIH/sida.

## **B. Appui au renforcement des capacités et des moyens de l'appareil judiciaire**

38. Le 17 juin, le Ministère de la justice a lancé le Plan stratégique du Timor-Leste pour le secteur de la justice, qui intègre la plupart des recommandations issues de l'évaluation indépendante et exhaustive des besoins du secteur judiciaire conduite

en octobre 2009 (voir S/2009/504, par. 50 et S/2010/85, par. 73). Le nombre d'acteurs judiciaires nationaux a été porté à 49 (dont 18 femmes), et les acteurs internationaux cessent peu à peu d'occuper des fonctions judiciaires et assument désormais un rôle consultatif. Des progrès ont également été enregistrés quant au recours accru à la justice officielle. Entre février et juin, 1 628 nouvelles affaires ont été enregistrées et 1 762 ont été traitées, ce qui laisse à 4 965 le nombre total d'inscriptions au rôle. On ne peut que se féliciter de cette évolution, même si la gestion efficace du rôle reste problématique et si la volonté de poursuivre n'est pas toujours évidente. Une importante initiative lancée avec l'appui de la MINUT, du PNUD et d'autres partenaires internationaux permettra d'améliorer le système de gestion des dossiers judiciaires. Le nouveau système devrait être mis en service dans le bureau du Procureur général en octobre et sera sans doute étendu à l'ensemble de l'appareil judiciaire au début de 2011.

39. Quelques lois servant la cause des femmes ont été votées durant la période considérée. Le 21 juin, le Président a promulgué la loi relative à la lutte contre la violence familiale, rédigée avec l'assistance technique de la MINUT, du FNUAP et d'UNIFEM. La MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies apportent un appui coordonné pour tout ce qui concerne l'application de la loi, notamment au Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité chargé de piloter l'élaboration du plan d'application et aux acteurs de la société civile qui s'emploient à faire connaître la nouvelle législation.

#### **IV. Appui au Pacte international, au développement socioéconomique et à l'aide humanitaire**

##### **A. Appui au processus du Pacte international**

40. La réalisation des objectifs nationaux prioritaires définis dans le Pacte international pour le Timor-Leste continue de se rapprocher (voir S/2008/501, par. 36). Le 6 avril, le Conseil des ministres a adopté les priorités nationales pour 2011, à savoir les infrastructures de base et l'énergie, le développement rural et les ressources humaines. En étroite coopération avec la Banque mondiale, la MINUT a fourni un appui au Secrétariat des priorités nationales, qui est dirigé par le Ministère des finances. Au 30 juin, 30 % des objectifs trimestriels avaient été atteints et tout indiquait que les autres le seraient d'ici à la fin de l'année.

41. Le Comité directeur national des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a été relancé au cours de la période considérée; il s'est réuni à deux reprises sous la présidence du Ministre des finances, le 26 janvier et le 26 mars. À la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui s'est tenue du 20 au 22 septembre, le Président Ramos-Horta a présenté le troisième rapport détaillé du Timor-Leste sur les progrès accomplis vers la réalisation des OMD. La MINUT et le PNUD ont continué d'appuyer le secrétariat des OMD. Le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies ont rédigé avec le concours de la Banque mondiale un livret sur les OMD qui indique où en est le Timor-Leste et explique les politiques à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et les indicateurs de progrès. Le Ministère des finances achève actuellement l'examen du projet de texte.

## B. Développement socioéconomique

42. Selon la Banque asiatique de développement (BAsD), la croissance devrait atteindre 10,4 % en 2010. Elle a été tirée par l'augmentation des dépenses publiques, notamment dans le secteur agricole, pour les achats d'intrants tels que des engrais et des tracteurs. La rallonge budgétaire approuvée en juillet prévoit des dépenses publiques en augmentation de 38,7 %. Une grande partie ira aux transferts monétaires et aux petites dépenses d'équipement. Le Gouvernement mise à échéance moyenne sur une croissance à deux chiffres et un faible taux d'inflation. Selon les estimations initiales de la Banque mondiale, le taux de pauvreté a diminué, passant de 49 % à la fin de 2007 à 41 % aujourd'hui.

43. L'encours du Fonds du pétrole a continué d'augmenter avec la montée des cours du pétrole, et atteignait 6,2 milliards de dollars en mars 2010. La BAsD estime que le taux d'inflation moyen pour l'année sera de 5 %. Dans le budget initial de 2010, le montant des dépenses se maintenait dans les limites du revenu national durable, estimé à 502 millions de dollars; avec la rallonge budgétaire, les dépenses supplémentaires représenteront 309 millions de dollars.

44. Le 7 avril, le Gouvernement a accueilli la troisième réunion des partenaires de développement du Timor-Leste, au cours de laquelle le Premier Ministre a présenté une vue d'ensemble du Plan national de développement stratégique et fait dans son allocution une analyse précise des lacunes de l'aide étrangère fournie au Timor-Leste. Ma Représentante spéciale a encouragé les donateurs à continuer d'apporter au Timor-Leste des appuis prévisibles et à long terme. De son côté, l'équipe de pays des Nations Unies a fait des observations détaillées sur le résumé du Plan de développement stratégique présenté à la réunion, dans le but d'appuyer l'exécution du Plan et sa transformation en une série de plans de développement à moyen terme dotés d'enveloppes budgétaires convenues. Le Gouvernement a accueilli à Dili, du 8 au 10 avril, la première réunion du Dialogue international sur la consolidation de la paix et l'édification de l'État, organisé sous les auspices de l'Organisation de coopération et de développement économiques, auquel ont participé des délégués de plus de 50 pays et organisations internationales. Une réunion au sommet du groupe G7+ des États fragiles avait été organisée le 8 avril en prélude au Dialogue de Dili. Le 10 avril, le Timor-Leste a été élu pour un mandat de deux ans à la coprésidence du groupe G7+ des États fragiles et des partenaires.

45. Les 11 et 12 mai, le Ministre de l'éducation, avec l'appui de l'UNESCO, de l'UNICEF et de l'organisation non gouvernementale Plan International, a tenu la première conférence nationale sur l'éducation pour tous, laquelle a abouti à des recommandations sur les mesures à prendre pour améliorer l'accès des enfants à l'éducation. Du 11 au 13 juillet, le Groupe des femmes parlementaires a accueilli une conférence nationale sur la santé procréative, la planification des naissances et l'éducation sexuelle coordonnée par le FNUAP, grâce à l'assistance technique de la MINUT, du PNUD, de l'UNICEF, d'UNIFEM et de l'OMS. La conférence nationale, qui avait été précédée de sept consultations régionales, visait à s'attaquer au problème des taux de grossesse élevés enregistrés chez les adolescentes et du faible taux d'achèvement des études parmi les filles.

46. Le Gouvernement a également fait état de progrès au chapitre des études qui produisent des données socioéconomiques essentielles pour la planification. Les premiers résultats du deuxième recensement démographique et sanitaire national

pour 2009 et 2010 ont été rendus publics le 29 avril. Le rapport final est attendu pour octobre. Il a été établi par la Direction générale des statistiques nationales sous les auspices du Ministère de la santé et avec l'appui du FNUAP, de l'UNICEF, du PNUD, de l'OMS et des Gouvernements australien et irlandais. Les premières conclusions font apparaître des améliorations pour certains indicateurs relatifs aux OMD. Ainsi, le taux de fécondité est passé de 7,8 à 5,7, le taux de mortalité infantile de 60 à 44 pour 1 000, la mortalité des moins de 5 ans de 83 à 64 pour 1 000. Ces résultats sont largement le fruit de l'action engagée par le Ministère de la santé dans le cadre de sa stratégie nationale pour la santé procréative et la planification des naissances. Le FNUAP aide la Direction générale des statistiques à faire le deuxième recensement de la population et du logement; les données ont été collectées entre le 11 et le 25 juillet dans le cadre d'une vaste opération logistique qui a mobilisé plus de 4 000 agents recenseurs. Les résultats préliminaires devraient être connus en novembre.

47. Le Gouvernement a fait des efforts répétés pour prévenir et combattre les infections et maladies. Face à la pandémie de grippe A (H1N1) qui a sévi du milieu de 2009 à août 2010, le Ministère de la santé, appuyé par l'OMS, a élaboré des plans de préparation à la pandémie (prévoyant notamment le renforcement des systèmes de surveillance), obtenu des comprimés de Tamiflu, installé un ventilateur à l'hôpital national et dispensé diverses formations aux personnels de santé. Toujours avec l'appui de l'OMS, le Gouvernement a pu, grâce à des efforts concertés d'action sanitaire, réduire le taux de prévalence de la lèpre à moins de 1 pour 10 000.

48. La sécurité alimentaire est restée en 2010 l'une des toutes premières priorités du Gouvernement, qui veut en premier augmenter la production vivrière. Avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Ministère de l'agriculture et des pêches a conduit des enquêtes nationales sur les récoltes afin de disposer d'estimations plus fiables de la production de maïs et de riz. Les données concernant le maïs montrent que le volume total des récoltes a diminué de 15 % en 2010 par rapport à 2009. Les résultats préliminaires pour le riz indiquent que la baisse des récoltes de 2010 par rapport à 2009 pourrait atteindre 20 %. Cette diminution générale pourrait s'expliquer par la conjonction de plusieurs facteurs, dont des lenteurs dans l'application des politiques publiques de promotion des achats de denrées alimentaires locales en 2009, qui ont peut-être dissuadé les paysans d'accroître leur production en 2010. La FAO a appuyé les efforts que fait le Gouvernement pour améliorer la sécurité alimentaire par le biais d'autres initiatives, dont la distribution d'engrais et de semences de maïs, riz et légumes de qualité à 3 500 ménages du district de Baucau vivant dans l'insécurité alimentaire.

49. Le Gouvernement s'est lui aussi employé à fournir une aide alimentaire aux populations vulnérables exposées à l'insécurité alimentaire avec l'appui du Programme alimentaire mondial, dans le cadre notamment du Programme de nutrition maternelle et infantile du Ministère de la santé (47 000 bénéficiaires au 30 juin 2010), du programme d'alimentation scolaire du Ministère de l'éducation (241 000 bénéficiaires) et du Programme Vivres contre travail/Vivres pour la création d'avoirs (600 bénéficiaires) qui cible les communautés vivant dans l'insécurité alimentaire. Un atelier de fabrication d'aliments composés nutritifs destinés au programme de nutrition maternelle et infantile, construit grâce à l'assistance technique et administrative du PAM, a été inauguré le 27 mai. Au début de 2010, le Gouvernement a commencé à prendre en charge progressivement la

gestion et le financement du programme d'alimentation scolaire. Le PAM devrait mettre fin par étapes à la composante aide alimentaire directe du programme à compter de 2011, mais continuera de fournir son assistance technique.

50. Dans le souci d'aider le Gouvernement à réduire le taux de chômage, très élevé en général et en premier lieu chez les jeunes, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a apporté une aide technique au Secrétariat d'État à la formation professionnelle et à l'emploi. Elle a ainsi lancé des programmes qui ont procuré un emploi temporaire à plus de 5 800 personnes (dont 30 % de femmes) vivant en milieu rural, proposé des services d'orientation des carrières à 2 525 demandeurs d'emploi (dont 62,4 % de femmes) et aidé 764 chômeurs (79,7 % de femmes) à créer leur propre entreprise moyennant des formations qualifiantes, l'apprentissage de la gestion, le microcrédit et des outils de démarrage.

51. La MINUT a poursuivi ses « initiatives vertes » (voir S/2010/85, par. 169) en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies. Elle a notamment participé à des initiatives conjointes comme la séance de sensibilisation écologique qui fait désormais partie de la formation initiale du personnel de l'ONU et a encouragé le personnel à imprimer les documents recto verso, à installer des poubelles de recyclage pour le métal et le plastique et a incité les conducteurs de véhicules à ne pas laisser tourner inutilement les moteurs. Le 16 février, le Président Ramos-Horta a proposé une initiative sur le changement climatique, en association avec le Gouvernement des Maldives.

### C. Aide humanitaire

52. Le 28 février, les derniers abris de transition construits pour les déplacés ont pu être officiellement fermés, grâce à l'appui de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le 31 mai, le Ministère de la solidarité sociale a également supprimé le volet aide au logement de la stratégie de relèvement national (voir S/2010/85, par. 14). La rallonge budgétaire, approuvée le 2 juillet, comprenait un crédit de 4 millions de dollars destinés au traitement des quelque 4 600 demandes d'indemnisation financière que le Ministère doit examiner avant la fin de l'année. Pour marquer le fait que le Timor-Leste n'est plus en situation de crise humanitaire, mon Représentant spécial adjoint pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires n'a plus le titre de coordonnateur de l'action humanitaire.

53. En juillet et août, des pluies inattendues en cette saison se sont abattues sur la côte méridionale et le district de Dili, causant de graves dommages et des glissements de terrain. Le bilan a été lourd : plus de 2 038 familles sinistrées, 4 morts, 146 maisons très endommagées, des ponts effondrés. Face à la catastrophe, la MINUT appuyée par l'OIM a fourni un appui technique et logistique lors des inondations survenues dans le district de Covalima les 3 et 4 juillet et a aidé à l'évacuation des familles quand les inondations ont touché le district de Dili les 8 et 9 juillet. La MINUT a également mobilisé un hélicoptère pour la livraison des approvisionnements gouvernementaux et les visites des missions d'évaluation dans les zones sinistrées en juillet et août. La FAO et le PAM ont proposé leurs services d'assistance technique au Gouvernement pour l'évaluation de la sécurité alimentaire compte tenu des dommages subis par les récoltes. Les dégâts causés par les inondations et les glissements de terrain ont fait ressortir la nécessité de maintenir

les appuis afin de renforcer les capacités de préparation aux risques, d'intervention en cas de catastrophe et d'améliorer la coordination interministérielle en cas de catastrophe naturelle.

## **V. Aspects financiers**

54. Par sa résolution 64/276, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 218,8 millions de dollars pour la MINUT pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011. Au 31 août 2010, le montant des contributions non versées au compte spécial pour la MINUT s'élevait à 109 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non versées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 4 827,5 millions de dollars.

55. Au 31 août 2010, les montants dus aux pays fournissant des unités de police constituées à la MINUT s'élevaient à 1,8 million de dollars. Le remboursement des sommes dues au titre des unités de police constituées et du matériel appartenant à ces unités avait été effectué pour les périodes allant jusqu'au 30 avril et au 31 mars 2010, respectivement, conformément au calendrier des versements trimestriels.

## **VI. Observations**

56. Je me félicite des avancées supplémentaires enregistrées dans les quatre domaines prioritaires définis dans le mandat de la MINUT : dialogue sur les grandes questions nationales, rétablissement de la Police nationale du Timor-Leste dans sa fonction principale de maintien de l'ordre, promulgation de la législation relative à la sécurité nationale, Plan de développement stratégique et Plan stratégique pour le secteur de la justice. Ce sont là autant d'exemples qui montrent que le Timor-Leste s'attaque de plus en plus résolument aux grands défis qui mettent en jeu son avenir. Il ne s'agit là toutefois que des premiers pas sur le chemin que devra parcourir le pays pour parvenir à la paix et au développement durables. Il devra redoubler d'efforts pour remédier aux faiblesses politiques, institutionnelles et socioéconomiques qui ont contribué aux événements de 2006. L'appui continu de la communauté internationale sera nécessaire à cet égard.

57. Je note avec satisfaction que tous les partis politiques, dont ceux de l'opposition, ont montré leur attachement à l'expression politique par des voies démocratiques. On notera en particulier que l'opposition a joué son rôle de manière responsable pendant la période considérée. Le Premier Ministre a fait état de la contribution de l'opposition dans son allocution prononcée à l'occasion du troisième anniversaire du Gouvernement formé par l'AMP. La retraite des 21 et 22 août a montré que les dirigeants nationaux acceptaient de plus en plus volontiers de débattre ensemble des questions prioritaires. Je signale à cet égard les initiatives du Président Ramos-Horta, ainsi que le soutien apporté par l'Église catholique, qui contribuent très utilement au dialogue politique et à la réconciliation. Il est essentiel de maintenir la dynamique du mouvement et j'encourage toutes les parties à continuer d'y participer activement. Pour sa part, ma Représentante spéciale poursuivra sa mission de bons offices auprès de tous les acteurs politiques afin de faciliter le dialogue. Cet élément pourrait devenir encore plus important au moment où le Timor-Leste se prépare à de nouvelles élections nationales qui doivent se tenir d'ici à 2012.

58. À l'heure où la police timoraise reprend progressivement sa fonction principale de maintien de l'ordre, il importe de signaler que la réussite de sa reconstitution et de son développement dépendra de nombreux facteurs, dont l'institutionnalisation de mécanismes disciplinaires efficaces, de vraies structures de commandement et de contrôle, des mécanismes de contrôle des armes, des processus de planification et l'apport d'un appui logistique adéquat.

59. La reconstitution intégrale de la police timoraise par un processus harmonieux et efficace nécessitera un partenariat renforcé avec la police de la MINUT, dont l'un des axes devra être le renforcement. Les profils d'emploi de la police de la MINUT ont été ajustés en conséquence, de manière à refléter les cinq principaux domaines de renforcement de la police timoraise (conseillers, enquêteurs internes, tuteurs et moniteurs, recherche et développement, instructeurs). La procédure de recrutement de 19 experts civils dans la composante police de la MINUT afin de développer les qualifications et l'institution est bien avancée. Le Gouvernement doit de son côté tenir pleinement compte des besoins logistiques de la police dans ses prévisions budgétaires et sa planification.

60. Comme je l'ai précédemment noté (voir S/2010/85, par.176), la reconfiguration de la police de la MINUT doit être abordée avec prudence, en tenant compte, entre autres facteurs, de la nécessité d'assurer dans tous les districts et unités une présence suffisante pour assumer les tâches de surveillance, de conseil, de formation, d'accompagnement et d'appui qu'impliquent le renforcement des capacités et le développement institutionnel de la police timoraise. Le retrait progressif et échelonné de la police de la MINUT a débuté en avril et l'effectif a été réduit de 22 personnes au total en mai. On prévoit actuellement que deux sections (35 hommes) des unités de police constituées, l'une appartenant au Bangladesh et l'autre au Pakistan seront retirées d'ici à décembre 2010 et mars 2011, respectivement. D'autres réductions échelonnées des effectifs de police de la MINUT sont envisagées pour les six premiers mois de 2011, quelque 800 policiers (contre 1 023 actuellement) restant en poste au 30 juin 2011. Une décision sera prise sur ce point à la lumière de l'évaluation prévue pour fin 2010 ou début 2011.

61. Si je me félicite des progrès accomplis dans la définition de grandes orientations et la mise en place d'un cadre législatif pour le secteur de la sécurité, j'espère aussi que la mise en œuvre des politiques et l'application des textes réglementaires permettront de mieux clarifier les attributions et responsabilités respectives de l'armée et de la police, notamment sur la question d'offrir aux militaires un rôle significatif en temps de paix. Bien que les rapports entre les deux corps se soient nettement améliorés depuis 2006, ce manque de clarté pourrait être une source de tensions ou d'incidents futurs. La MINUT continuera d'appuyer le renforcement des capacités des organes de sécurité par le biais du projet conjoint MINUT-PNUD pour le secteur de la sécurité.

62. Je salue les progrès accomplis en matière de renforcement des capacités nationales et de l'efficacité de la justice, et note en particulier l'augmentation du nombre d'acteurs judiciaires nationaux et l'intégration des recommandations issues de l'évaluation indépendante et exhaustive des besoins dans le Plan stratégique pour le secteur de la justice. Le traitement des dossiers judiciaires continue de s'améliorer et le nombre croissant de nouvelles affaires portées devant les tribunaux témoigne d'un regain de confiance des Timorais à l'égard de la justice. Il faut des approches concertées et coordonnées pour surmonter les faiblesses, notamment

l'absence d'infrastructures et l'insuffisance des ressources humaines, autant de lacunes qui, si elles ne sont pas corrigées, pourraient saper la confiance des citoyens dans leur système de justice.

63. Je me félicite tout particulièrement des avancées réalisées en ce qui concerne les projets de lois relatifs aux réparations et à l'institution qui prendra le relais de la Commission Accueil, vérité et réconciliation et de la Commission pour l'amitié et la vérité. Je tiens à rendre hommage au Parlement national, qui n'a épargné aucun effort pour s'assurer que les points de vue les plus divers ont été pris en compte à l'issue des consultations publiques, notamment ceux des victimes, des représentants communautaires et des associations de la société civile.

64. On peut craindre toutefois les répercussions défavorables que pourraient avoir les commutations de peine prononcées le 20 août sur les enquêtes et les futurs procès touchant les affaires retenues par la Commission d'enquête; les Timorais pourraient être amenés à penser que les autorités réservent un traitement privilégié aux membres des forces de sécurité. Les efforts qui seront déployés à l'avenir pour combattre l'impunité et imposer l'état de droit, notamment en engageant des poursuites sur les cas signalés par la Commission d'enquête, pourraient s'en trouver compromis.

65. Étant donné que le Plan de développement stratégique guidera le développement futur du Timor-Leste, le fait que le Premier Ministre s'emploie à tenir compte des aspirations de toutes les communautés et dans tout le pays mérite d'être salué. Le Plan engage l'avenir du pays, et il doit donc être consensuel. Les défis socioéconomiques à relever sont nombreux, mais l'effort de développement doit porter en premier lieu sur la réduction des inégalités entre zones rurales et zones urbaines et, comme l'ont indiqué les dirigeants présents à la retraite des 21 et 22 août, il doit refléter les valeurs et la culture du pays. Il n'est pas certain non plus que la structure actuelle des dépenses publiques soit viable dans une optique de développement à long terme. Le Gouvernement devrait par conséquent réorienter de manière avisée les ressources du Fonds du pétrole vers l'investissement dans les secteurs productifs afin d'amplifier l'effet de levier sur l'économie. La mise en œuvre du Plan stratégique de développement passe par l'engagement réitéré des donateurs.

66. Comme je l'ai noté dans mon rapport précédent (S/2010/85, par. 178), la MINUT planifiera la transition en étroite consultation avec le Gouvernement. Le 17 septembre, ma Représentante spéciale a rencontré le Président et des membres du Gouvernement pour évoquer la stratégie qui régira le plan de transition et guidera les activités de la MINUT jusqu'en 2012. Il a été convenu lors de cet entretien d'établir un mécanisme conjoint de planification et d'exécution. Il a en outre été décidé de désigner un comité directeur de haut niveau chargé de superviser le mécanisme, et de prévoir une première réunion trimestrielle fin novembre. Je ferai le point des progrès du processus de transition dans mon prochain rapport au Conseil.

67. Permettez-moi pour conclure de remercier ma Représentante spéciale, Ameerah Haq, de son excellent travail et de féliciter l'ensemble du personnel de la MINUT et de l'équipe de pays des Nations Unies du soutien sans faille qu'ils apportent au peuple timorais au service de la paix, de la stabilité et du développement. À cet égard, je tiens à saluer tout particulièrement le dévouement et la mémoire de Takahisa Kawakami, mon ancien Représentant spécial adjoint, qui

s'est éteint en mars dernier. Je remercie aussi les forces de sécurité internationales, qui appuient la MINUT en permanence et lui permettent notamment de travailler au Timor-Leste dans des conditions de sécurité stables.

---